



Retrait de points injustifié

Par **corinou34**, le **27/02/2013** à **17:18**

Bonjour,

En instance de divorce, j'ai laissé à ma future ex épouse un véhicule dont la carte grise est à mon nom. En aout 2012, je me suis fait arrêter pour excès de vitesse, et lorsque j'ai reçu le PV, je me suis aperçu qu'il me manquait 4 points. il s'avère que ma future ex épouse s'est fait flasher en janvier 2012, elle a payé le PV mais n'a pas dit que c'était elle qui conduisait. Celle-ci refusée, jusqu'à ce jour, de signer le certificat de cession. J'ai envoyé à Rennes tous les justificatifs en ma possession (attestation d'employeur, lettre de ma future ex épouse etc.). Rennes me dit de me rapprocher de l'OMP de mon domicile, mais celui-ci me dit que c'est trop tard. Que faire?

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **27/02/2013** à **19:30**

Bonjour,

Effectivement, c'est trop tard. Le paiement de l'amende déclenche le retrait de points. Il fallait contester au lieu de payer.

Par **corinou34**, le **28/02/2013** à **10:13**

C'est elle qui a payé pas moi, et elle ne m'a rien dit puisqu'on est séparés!!!!

Par **janus2fr**, le **28/02/2013** à **11:25**

J'avais bien compris, mais cela ne modifie pas ma réponse, en payant, votre amie a déclenché le retrait de points de façon définitive.